

En fait de sens littéraire ou de logique, simplement, il y a quelque chose qui ne va pas là-dedans. Basés sur l'assurance de succès! Nous n'avions pas l'assurance de succès, surtout, dont firent preuve (quelle preuve) les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique.

Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré des membres du parti conservateur, il y a deux jours, pour leur demander ceci: Proposez donc un amendement tendant à reviser la politique agricole du gouvernement, car c'est plus important que de rapatrier la Constitution au Canada. Les conservateurs ont eu peur de proposer un amendement parlant de l'agriculture générale du Canada, qui est la base de toute la structure économique de notre pays. Pour nous empêcher, nous du Ralliement créditiste, de présenter un amendement visant l'industrie laitière, par exemple, on nous présente un gâchis constitutionnel épouvantable que les conservateurs eux-mêmes ne comprennent pas.

M. Barnett: Hear, hear!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du sous-amendement, il faut naturellement qu'il se rapporte à l'amendement; alors, il est pratiquement aussi insipide que l'amendement lui-même.

Et, en plus de cela, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) comprend très bien que j'ai raison, puisqu'il dit: «Hear, hear». Ils sont obligés de présenter un amendement qui ne veut rien dire.

Que dit-on dans le sous-amendement? Il faut que je le lise en anglais, monsieur l'Orateur, puisque nous n'avons pas encore reçu la copie française, et je cite:

[Traduction]

En retranchant tous les mots qui suivent les mots «année du centenaire», à la cinquième ligne, et en y ajoutant ce qui suit:

«et a omis de préparer et de présenter à ce Parlement des propositions de modification de la constitution du Canada, à titre de propositions préliminaires indispensables à une conférence constitutionnelle nationale, et a omis de faire les propositions nécessaires

(1) en vue de définir les pouvoirs législatifs du Parlement qu'exige le maintien d'une confédération véritable;

[Français]

Le premier point, monsieur l'Orateur, c'est que les pouvoirs sont actuellement délimités ou établis dans la Constitution actuelle: pouvoirs législatifs provinciaux et fédéraux. Mais, on ne les respecte pas. On parle de rapatrier la Constitution, pour l'amender. Commençons donc par la respecter. Ce qui est du domaine provincial, n'y touchons pas; ce qui est du domaine fédéral, mêlons-nous-en. Oui, mais mêlons-nous-en.

[M. Caouette.]

Numéro deux:

[Traduction]

(2) en vue de prévoir un statut spécial approprié pour la province de Québec;

[Français]

Il n'y a pas de doute que c'est pour cela que nous n'avons pas de copies françaises de l'amendement proposé. Je comprends l'explication du chef du NPD; seulement cela ne prend pas tellement de temps à traduire sept ou huit lignes. Il y a des personnes compétentes ici, au Parlement, qui peuvent traduire facilement ce sous-amendement.

Si c'était la première fois que la chose se produisait, je dirais que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) mériterait d'être excusé. Nous dirions: Ce n'est pas la bonne volonté qui manque, il n'a pas eu le temps. Mais, l'an dernier, c'était la même chose, et l'année d'avant aussi. Au fait, c'est la troisième fois que je dois mentionner à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam que, selon le «statut spécial», que la province de Québec devrait avoir, d'après lui, il oublie de présenter son sous-amendement également en français à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, il faut quand même être logique. C'est simplement pour obtenir des votes dans la province de Québec qu'on dit «statut spécial». Sans doute, c'est pour cela que M. Cliche réclame, pour la région de Montréal surtout, un «statut spécial». Je pense que c'est pour Montréal seulement, un «statut spécial» pour Montréal, dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, qu'est-ce qu'on entend par «statut spécial»? Que veut-on dire par «statut spécial»? Isoler le Québec du reste du Canada? Que veut-on dire? On ne l'explique pas. Est-ce pour essayer de jeter de la poudre aux yeux des québécois... (*Applaudissements*)... qu'on leur dit: Vous avez droit à un statut spécial? Je suis un québécois authentique. Mes ancêtres sont arrivés dans la ville de Québec, sur les bords du Saint-Laurent, en 1668. Cela fait donc passablement longtemps qu'ils y sont.

Je n'ai jamais demandé un «statut particulier». Je n'en ai pas besoin. Je veux être un Canadien d'expression française; je veux conserver ma culture française; je veux être respecté par les autres Canadiens qui ne sont pas d'expression française et qui n'ont pas ma culture. C'est tout ce que je demande.

Quand j'entends répéter ce que certains insignifiants ont commencé à crier dans la province de Québec: un «statut spécial»... (*Applaudissements*)... je me demande si c'est un